



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré

Ce projet est soumis aux élus et à l'administration municipale pour évaluation et discussion. L'ARPEC croit qu'il contient suffisamment d'informations pour amorcer une réflexion sur sa faisabilité, tant d'un point de vue logistique que financier. Dans un deuxième temps, si la municipalité se montre intéressée par le projet, une évaluation plus détaillée pourra être effectuée.

Pourquoi amorcer une lutte intensive au myriophylle à épis ?

Le lac Carré est envahi par cette plante aquatique exotique envahissante (PAEE) depuis plusieurs décennies. Malgré des hauts et des bas, elle est toujours là et des herbiers très denses y occupent des surfaces de plus en plus grandes. À tel point que celui situé près de la plage semble vouloir, lentement mais sûrement, encercler cette zone réservée à la baignade.

L'ARPEC, dans son plan d'action 2024-2027, a prévu d'évaluer la possibilité d'amorcer d'ici 2027 une lutte structurée contre cette PAEE.

Quels sont les objectifs poursuivis par ce projet ?

Au cours des dernières années, l'ARPEC et la municipalité de Mont-Blanc ont fait porter leurs interventions contre le myriophylle, essentiellement sur la sensibilisation des utilisateurs et la prévention de sa propagation. Par exemples, par l'achat et l'installation de bouées d'encerclage des herbiers, l'éducation des riverains et utilisateurs, le développement d'une politique de lavage des embarcations et la création de deux stations de lavage locales, l'utilisation des sauveteurs de la plage pour la sensibilisation des propriétaires d'embarcations, etc...

Du point de vue de l'ARPEC, des avancées significatives dans la sensibilisation et une meilleure connaissance du myriophylle ont été réalisées. De façon générale, les utilisateurs du lac évitent de circuler dans les herbiers et les riverains et membres de l'ARPEC sont de plus en plus sensibilisés aux facteurs favorisant sa croissance et aux moyens à prendre afin de la limiter. Toutefois, il y a toujours autant de myriophylles dans le lac et sa progression continue est à prévoir compte tenu qu'il peut se propager en laissant naturellement, sans intervention humaine, se détacher des fragments qui prendront ensuite racines.

1. L'objectif principal de ce projet est de passer d'un mode prévention à un mode de lutte intensive et contrôle avant qu'il ne soit trop tard. Actuellement, il n'existe que deux méthodes reconnues et efficaces afin de lutter contre cette plante aquatique envahissante: 1) le bâchage à l'aide de toiles biodégradables ou synthétiques



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré

déroulées au fond du lac dans les zones fortement infestées et 2) l'arrachage manuel par des plongeurs dans les zones moins densément infestées.

2. Un autre objectif est de favoriser la collaboration des différents acteurs de la municipalité dans un but commun, soit sauver l'utilisation récréative du lac et en particulier de la plage municipale. Ceci au bénéfice de tous les citoyens-utilisateurs de la plage, de plus en plus nombreux avec la densification du noyau urbain.

Mais avant d'aller plus loin, il faut savoir qu'à date il n'existe aucun exemple de lac ayant réussi à éradiquer complètement cette plante. Il est donc important de bien comprendre que s'attaquer au myriophylle à épis est avant tout une lutte de contrôle afin d'en réduire la densité et les nuisances qu'il occasionne et ainsi en réduire les risques de propagation vers d'autres lacs de la municipalité.

Quelles sont les étapes de planification et d'exécution à prévoir ?

Une lutte intensive et structurée exige une expertise spécifique, peu répandue. L'ARPEC a déjà contacté les deux seules entités québécoises spécialisées dans la lutte au myriophylle: la Coopérative RAPPEL de Sherbrooke <https://rappel.qc.ca/>, ainsi que l'entreprise privée Fyto <https://fyto.ca/>, située à Joliette. Suite à nos consultations avec ces deux entreprises, voici, en résumé, les étapes essentielles qui doivent être suivies:

1. **Caractérisation/Inventaire des plantes aquatiques**
Cette étape est essentielle afin de bien circonscrire les herbiers les plus importants. Elle est surtout obligatoire car le ministère de l'environnement l'exige pour la délivrance des permis nécessaires.
2. **Stratégie de lutte à long terme incluant :**
 1. Un plan d'action (sur plusieurs années) : indiquant quels herbiers seront bâchés et quels herbiers seront arrachés chaque année en fonction de la densité/superficie. Ce plan d'action est révisé annuellement pour suivre l'évolution.
 2. Des objectifs clairs et réalistes (atteignables selon le budget).
3. **Choix des méthodes de lutte**
4. **Estimation des coûts annuels.**
5. **Financement**
6. **Demande d'autorisation au ministère (environnement et faune) :** Les autorisations sont émises pour une durée de trois ans.
7. **Mise en œuvre :**
 1. Installation des bâches / retrait des bâches ou du lestage
 2. Arrachage manuel



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré

8. **Suivi** : Caractérisation annuelle pour suivre l'évolution et ajuster la stratégie.
 1. Rapport de suivi à remettre à la faune : Parfois, modification du CA (Certificat d'Autorisation) selon l'avancement.
 2. Révision du plan d'action.

Toutes ces étapes ou seulement certaines d'entre elles peuvent être exécutées par RAPPEL ou Fyto, ce qui fera varier les coûts.

Mais une telle lutte nécessite un investissement financier important. Selon le scientifique Claude Lavoie, biologiste et spécialiste des PAEE, il en coûterait environ 200,000\$ pour une superficie de 10,000m² ou un hectare. Considérant la taille du lac Carré, l'infestation par le myriophylle depuis tant d'années et les expériences passées sur d'autres lacs, il faut potentiellement prévoir une somme entre 150,000\$ et 250,000\$ sur une période de 3 à 5 ans. Cette fourchette de prix peut varier selon l'utilisation ou non de ressources bénévoles locales, par exemple pour l'aide à la pose et le retrait des toiles, l'arrachage manuel, l'aide générale aux plongeurs, etc... Plus nous aurons la capacité d'aller chercher des bénévoles pour les tâches simples, plus les coûts reliés à la main d'œuvre seront réduits.

Il faut aussi savoir qu'une telle lutte est perpétuelle. Toutefois, suite aux 3 à 5 premières années les coûts de maintenance sont beaucoup moins importants puisque limités à des arrachages manuels circonscrits et sporadiques, en fonction de la propagation des plants encore présents. Cette maintenance est obligatoire afin d'éviter la renaissance des herbiers.

D'où pourrait provenir les sommes nécessaires à ce projet ?

Plusieurs sources de financement sont à envisager et à étudier:

- o **La municipalité de Mont-Blanc**: sans sa participation, ce projet ne pourra voir le jour, l'ARPEC ne possédant pas les ressources nécessaires pour le réaliser seule.
- o **L'ARPEC**, via les cotisations et les dons de ses membres mais aussi en fournissant des bénévoles pour certaines tâches. Lors de sa dernière assemblée annuelle, les membres présents ont été consultés sur la possibilité d'investir personnellement dans ce projet et ils étaient en accord. Les utilisateurs du lac et autres citoyens seraient aussi sollicités.
De plus, l'ARPEC a amorcé récemment des démarches dans le but d'être reconnue comme une OBE (Organisme de Bienfaisance Enregistré), ce qui lui permettrait d'émettre des reçus pour fin d'impôt et ainsi faciliter la cueillette de dons. D'autres



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré

associations de lacs aux prises avec le myriophylle à épis dans d'autres municipalités procèdent déjà ainsi.

- o **Des donateurs corporatifs.** On peut prévoir une collecte de dons auprès des entreprises les plus importantes de notre municipalité, comme la carrière Gauthier, le Groupe Crête, Ski Mont-Blanc, Excavations Lecompte, Harkins, Jardinerie Levert, etc... Ces entreprises pourraient se montrer intéressées à investir localement et ainsi contribuer au bien-être général de la communauté dans laquelle ils se sont implantés.
- o **Les gouvernements provincial et fédéral,** via des programmes de subventions déjà existants, à déterminer.

En somme, différents scénarios et différentes combinaisons et méthodes de financement pourront être discutés et élaborés plus tard.

Comment la municipalité pourrait contribuer au projet, selon l'ARPEC ?

Voici quelques pistes à évaluer :

- o Caractérisation/inventaire des plantes aquatiques. Cette activité est déjà effectuée par le service de l'urbanisme et de l'environnement à tous les 5 ans, pour chacun des lacs de la municipalité. Il suffirait pour le service d'adapter ses méthodes de caractérisation aux exigences du ministère, ce qui éviterait de déboursier pour faire effectuer le travail par une firme spécialisée.
- o L'ARPEC suggère à la municipalité d'utiliser le fonds de contribution pour les parcs, nourris par le développement immobilier présent et futur. Après tout, probablement que bien des familles habitant les nouveaux développements dans le noyau villageois fréquentent la plage en été! Alors, pourquoi ne pas considérer l'amélioration de cette zone de loisirs municipale au même titre que l'amélioration ou la création d'un parc ?
- o Fournir des équipements ou de la main d'œuvre municipale à l'occasion, lorsque possible et requis.
- o Seule ou de concert avec l'ARPEC, effectuer une demande de subvention provinciale ou fédérale auprès des programmes existants.
- o Implantation d'une taxe de secteur ou d'une autre forme de taxe temporaire spécialement réservée à ce projet.

Mais comment amorcer ce projet sans en connaître les coûts exacts, sans soumission, sans avoir déterminé les méthodes de financement, avec un minimum de frais pour la municipalité ?



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré

Les consultations de l'ARPEC auprès de la COOP RAPPEL et l'entreprise Fyto ont permis de déterminer que la caractérisation et l'inventaire des plantes aquatiques est la première étape à franchir. Et toujours selon ces deux entités, ce travail peut fort bien être effectué par la municipalité, sans intervention de leur part, donc sans frais extérieurs. Avec un inventaire à jour et effectué selon les normes prescrites par le ministère, des soumissions gratuites ou estimations des coûts pour l'ensemble du projet pourront être présentées par l'une et l'autre de ces deux entités spécialisées. La COOP RAPPEL nous a même offert son soutien pour bien comprendre les exigences du ministère en matière d'inventaire.

Selon les discussions de l'ARPEC avec la COOP RAPPEL, les coûts d'un tel inventaire si effectué par leur service seraient de l'ordre d'environ 10,000\$. L'utilisation des ressources municipales pour ce faire permettrait donc, seulement pour cette étape, d'économiser plusieurs milliers de dollars, même en considérant le salaire de l'employé municipal chargé de l'inventaire. Au besoin, l'ARPEC pourrait aussi adjoindre un ou des bénévoles, si utiles.

En conclusion : notre proposition

Un projet de cette envergure nécessite une planification sur plusieurs années, comporte de nombreuses étapes et doit se préparer à l'avance. C'est pourquoi l'ARPEC propose par la présente à la municipalité de débiter dès cette année en 2025 (ou l'an prochain, en 2026) par une caractérisation/inventaire des plantes aquatiques. Cette première étape peu engageante financièrement mais essentielle dans le contexte, permettra d'obtenir des soumissions pour ensuite prendre une décision éclairée sur la poursuite ou non du projet.

En terminant, n'oublions pas que le lac Carré demeure à ce jour le seul lac de la municipalité que tous les citoyens peuvent utiliser facilement via un accès public et le seul avec une plage accessible à tous. Il est utilisé entre autres par les camps de jour pour la baignade pendant la période estivale. Une mobilisation de tous les intervenants de la municipalité afin de protéger ce lac d'une plante aquatique exotique envahissante pourrait s'avérer un projet très porteur au sein de la communauté, s'il est bien ficelé.

André Lambert, président

Pour le CA de l'ARPEC



Projet de lutte intensive au myriophylle à épis au lac Carré